DEMANDE DE RECLASSEMENT

Sous-classement / Sur-classement

Saison 2026/2027

La demande de reclassement est faite auprès de la Direction Technique Nationale et du Comité médical,
Le dossier est à envoyer à reclassement@ffr.fr. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
L'instruction du dossier dure entre 2 et 4 semaines, une fois la demande (complète) reçue par la FFR.
Une notification Ovale (validation ou refus) est ensuite envoyée sur le profil du joueur et au club

4 documents **obligatoires** à transmettre :

- Courrier du club justifiant la demande
- *Certificat médical spécifique reclassement
- *Attestation DTL
- *Autorisation parentale

* *= documents à télécharger via page médicale FFR*

Profils de reclassement :

Pour les garçons :

- ✓ le joueur repéré sur la filière de haut niveau par les managers PPF,
- ✓ le joueur ultra dominant, qui mettraient en danger les joueurs de leur catégorie,
- ✓ le joueur de petit gabarit et/ou débutant et/ou pour raison médicale qui serait en danger dans sa catégorie d'âge

Pour les filles :

- ✓ la joueuse repérée sur la filière de haut niveau par les managers PPF,
- ✓ une joueuse qui n'a pas accès à la pratique dans sa catégorie et pour qui le sur-classement favoriserait le développement, sans la mettre en danger physiquement,
- ✓ une joueuse de petit gabarit et/ou débutante et/ou pour raison médicale qui serait en danger dans sa catégorie

A savoir, qu'un(e) joueur(se) surclassé(e) NE PEUT PAS ÉVOLUER AU POSTE DE 1ÈRE LIGNE dans les compétitions où les mêlées sont poussées.
La double licence est compatible avec le sur-classement (CODIR du 16/06/2020).